

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 19 : mai 2019

Situation au 31 décembre et résultat annuel 2018

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors des résultats en fin d'année, les résultats de chaque mois présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables au cours de l'année et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse s'établit à -1,2 Md€ en 2018. Il est en amélioration de 3,9 milliards d'euros par rapport à 2017 (-5,1 Md€). Deux branches restent déficitaires, la branche maladie et la branche vieillesse consolidée du FSV. La branche AT-MP demeure excédentaire de 0,7 Md€ tandis que la branche famille redevient excédentaire après 15 années de déficit. Ce résultat est proche de la prévision fixée en loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 qui prévoyait un déficit de 1,0 Md€. Le solde définitif de la branche famille est proche de la prévision, celui de la branche maladie meilleur qu'attendu, et ceux des branches vieillesse des régimes alignés et AT-MP sont un peu plus dégradés que prévu.

Branches : maladie (PUMA), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2018 p		Montant à la clôture		Déc-18 / Déc-17	Ecart / dernière LFSS (Md€)
	*	% évol	2017	2018		
SOLDE	-1,0		-5,1	-1,2		-0,2
dont branche maladie (PUMA)	-0,9		-4,9	-0,7		0,2
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-1,3		-1,1	-1,6		-0,3
dont branche famille	0,4		-0,2	0,5		0,1
dont branche AT-MP	0,8		1,1	0,7		-0,2
Total des dépenses	405,8	2,4%	396,2	406,0	2,5%	0,3
Prestations sociales	376,9	2,5%	367,9	376,7	2,4%	-0,2
Transferts	16,4	4,0%	15,7	16,8	6,6%	0,4
Charges de gestion courante	12,4	-0,3%	12,4	12,3	-1,3%	-0,1
Autres charges	0,1	-22,4%	0,1	0,3	n.s.	0,2
Total des recettes	404,7	3,5%	391,1	404,8	3,5%	0,1
Cotisations sociales	221,8	0,0%	221,9	220,1	-0,8%	-1,7
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,0	-3,3%	6,2	6,2	-1,0%	0,1
CSG	116,9	27,9%	91,4	117,1	28,1%	0,2
Autres contributions sociales, impôts et taxes	48,7	-19,4%	60,5	48,6	-19,6%	-0,2
Charges liées au non recouvrement	-3,4	10,5%	-3,0	-2,0	-33,6%	1,3
Transferts	8,9	2,7%	8,6	8,6	0,1%	-0,2
Autres produits	5,8	4,2%	5,6	6,3	13,4%	0,5
CADES - situation nette comptable	-105,4	-12,8%	-120,8	-105,3	-12,8%	0,0

* : Prévisions de la LFSS 2019

Un déficit en diminution de 3,9 Md€ par rapport à 2017

Le solde du régime général et du FSV s'établit à -1,2 Md€ en 2018 contre -5,1 Md€ en 2017.

La branche maladie contribue le plus à cette amélioration avec un déficit qui se réduit de 4,2 Md€, et la branche famille devient excédentaire, en amélioration de 0,7 Md€ par rapport à 2017. A l'inverse, le déficit de la branche vieillesse s'est creusé de 0,4 Md€ et l'excédent des AT-MP s'est réduit de 0,4 Md€.

Ce redressement résulte d'un rythme de croissance des dépenses plus modéré (+2,5%) que la progression des recettes (+3,5%), portée par une masse salariale du secteur privé dynamique (+3,5% en moyenne annuelle).

L'année 2018 est marquée par les mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs et notamment la baisse des cotisations salariales chômage et maladie de 3,15 points au total, en contrepartie d'une hausse de 1,7 point de la CSG. Ces mesures modifient la structure des recettes de la sécurité sociale mais n'ont qu'un impact marginal sur leur niveau global, en raison de l'ajustement réalisé sur les recettes fiscales affectées à la sécurité sociale (cf. ci-dessous).

Dans le détail, la diminution des cotisations sociales brutes (-0,8%) découle de la suppression des cotisations salariales maladie au 1^{er} janvier 2018 et de la modulation des cotisations pour les travailleurs non-salariés. En outre, l'exercice 2018 a été marqué par une importante baisse des taxations d'office comptabilisées sur les petites entreprises (en raison de la mensualisation de leurs cotisations) qui est venue diminuer parallèlement les cotisations brutes et les charges liées au non recouvrement de chacune des branches (sans toutefois d'impact significatif sur leur solde, ces mouvements se neutralisant).

La forte progression de la CSG (+28,1%) s'explique majoritairement par la hausse de 1,7 point du taux sur l'ensemble des revenus, à l'exception des pensions de retraites modestes et des allocations de chômage, à partir du 1^{er} janvier 2018. La hausse de la masse salariale y contribue

également, ainsi que le dynamisme des produits assis sur les revenus du capital.

La baisse des impôts et taxes de 19,6% résulte pour une majeure partie de la baisse de la quote-part de TVA affectée à la branche maladie en 2018 (0,34% après 7,03% en 2017) en contrepartie de la hausse de la CSG. Dans le cadre des transferts de recettes découlant des mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs, le prélèvement de solidarité sur les revenus du capital a aussi été rétrocédé à l'Etat.

Le déficit à fin 2018 est proche de la prévision retenue en LFSS

Le déficit de 2018 est supérieur de 0,2 Md€ à la prévision de la LFSS. Les recettes sont quasiment en ligne avec la prévision (+0,1 Md€), tandis que les dépenses sont légèrement supérieures à la trajectoire de la LFSS pour 2019 (+0,3 Md€).

Le solde de la branche maladie est moins déficitaire que prévu de 0,2 Md€, et ceux des branches vieillesse des régimes alignés (y compris FSV) ainsi que des AT-MP sont revus à la baisse de respectivement 0,3 Md€ et 0,2 Md€. L'écart sur la branche famille est faible (+0,1 Md€).

Les cotisations nettes des charges liées au non recouvrement ont progressé à un rythme inférieur à celui attendu, malgré la bonne tenue de la masse salariale en 2018 (+3,5% conformément à la prévision). Cela provient de la moindre dynamique de la masse salariale sous le plafond de la sécurité sociale et des moins-values constatées sur les produits de cotisation des travailleurs frontaliers de la Suisse et des rentiers (-280 M€). Ces deux effets portent respectivement sur la branche vieillesse et la branche maladie.

A l'inverse, le rendement des prélèvements assis sur les revenus du capital a été supérieur de 0,4 Md€ à celui attendu, améliorant d'autant le solde de la branche vieillesse consolidée du FSV.

Enfin, les rendements sur les autres recettes fiscales sont globalement en deçà de la prévision malgré le surplus de taxe sur les tabacs (+0,3 Md€), en raison d'un moindre rendement de la taxe sur les salaires (-0,35 Md€), de la contribution sur les attributions gratuites d'action et les stock-options (-160 M€) et du forfait social (-80 M€).

Les dépenses de prestations ont été un peu moins dynamiques qu'attendu (+2,4% contre +2,5%), les prestations famille et vieillesse ayant moins progressé que prévu en volume. Les dépenses entrant dans le champ de l'ONDAM s'avèrent conformes à la prévision.

Les transferts versés ont été supérieurs à la prévision. La TVA affectée à l'Acos et destinée à compenser à l'Unédic la suppression de la contribution salariale chômage n'a pas été suffisante pour couvrir intégralement la perte de recettes. C'est le régime général qui prend en charge cette légère sous-compensation (0,1 Md€). En outre, les remboursements aux organismes complémentaires au titre de la CMUC ont été plus élevés qu'attendu.

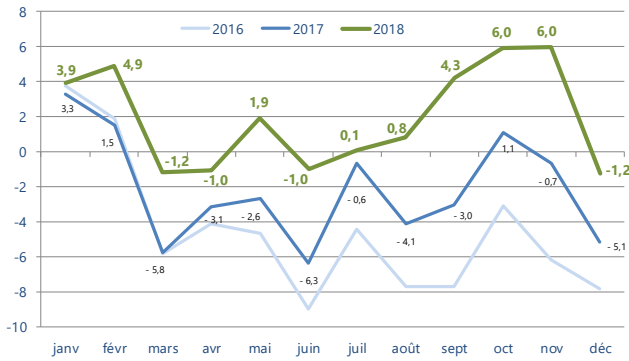
La mensualisation à compter du 1^{er} janvier 2018 des cotisations versées par les entreprises de moins de 10 salariés a modifié le profil infra-annuel des produits de la sécurité sociale, mais n'affecte pas le solde constaté en fin d'année. Comme chaque année, la dégradation du profil constatée en fin d'exercice reflète la comptabilisation des écritures d'inventaire.

En l'absence de nouvelle reprise de dette, l'amélioration de la situation nette de la CADES se poursuit

La situation nette de la CADES s'établit à 105,3 Md€, en nette diminution par rapport à 2017 (-12,8%) et très proche de celle prévue lors de la dernière LFSS (105,4 Md€).

Branches : maladie (PUMA), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV •

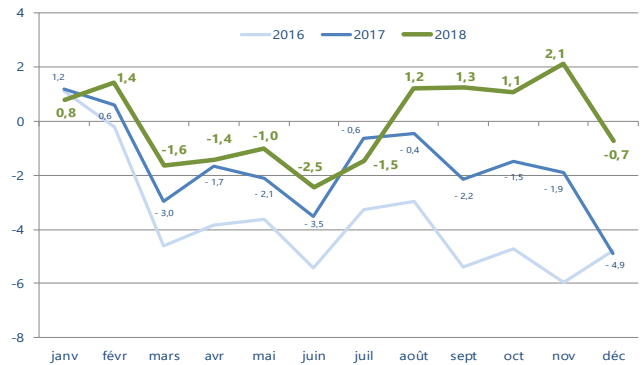
Soldes cumulés (en Md€)



Le déficit 2018 est inférieur de 0,2 Md€ à la prévision

La révision à la baisse du déficit résulte surtout de recettes supérieures à celles prévues en LFSS. En particulier, le rendement des taxes sur les tabacs a été plus important que prévu. A l'inverse, les cotisations sont en plus forte baisse que prévu en partie en raison de la cotisation des travailleurs frontaliers et de la cotisation subsidiaire maladie dont le produit a été globalement inférieur de 0,3 Md€ à la prévision.

Branches maladie (PUMA) ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMA) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM y compris la CNDSSSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branches maladie (PUMA) ¹

en milliards d'euros	2018 p		Montant à la clôture		Déc-18 / Déc-17	Ecart / dernière LFSS (Md€)
	*	% évol	2017	2018		
Total des dépenses	211,3	2,5%	206,2	211,5	2,6%	0,2
Prestations sociales	198,5	2,5%	193,6	198,3	2,5%	-0,1
Transferts	6,2	4,0%	5,9	6,4	8,3%	0,3
Charges de gestion courante	6,6	-0,7%	6,7	6,6	-0,6%	0,0
Autres charges	0,0	-15,6%	0,1	0,1	n.s.	0,1
Total des recettes	210,4	4,5%	201,3	210,8	4,7%	0,4
Cotisations sociales	88,1	-2,4%	90,3	87,5	-3,1%	-0,7
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,7	-11,6%	3,0	2,7	-10,3%	0,0
CSG	93,7	31,7%	71,2	93,6	31,5%	-0,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	20,1	-35,4%	31,1	20,3	-34,7%	0,2
Charges liées au non recouvrement	-1,4	32,3%	-1,0	-0,8	-26,2%	0,6
Transferts	2,8	2,1%	2,8	2,7	-2,8%	-0,1
Autres produits	4,3	5,8%	4,0	4,8	18,2%	0,5
SOLDE	-0,9		-4,9	-0,7		

* : Prévisions de la LFSS 2019

Le solde de la branche maladie s'est nettement amélioré (-0,7 Md€ contre -4,9 Md€ en 2017)

Fin 2018, les recettes de la branche maladie ont progressé plus fortement (+4,7%) que ses dépenses (+2,6%), de telle sorte que le déficit (-0,7 Md€) s'est nettement réduit par rapport à 2017 (-4,9 Md€).

Les mesures de la LFSS 2018 ont provoqué des évolutions significatives et opposées de certaines recettes. La CSG augmente ainsi nettement (+31,5%) et explique 11,1 points de la progression du total des recettes, tandis que les impôts et taxes et les cotisations sociales sont en forte baisse (respectivement -34,7% et -3,1%) réduisant la croissance du total des recettes de 6,8 points.

La hausse de la CSG s'explique par l'augmentation de son taux de 1,7 point et la baisse des impôts et taxes traduit celle de la part de TVA affectée à la CNAM à compter du 1^{er} janvier ainsi que le transfert d'une partie de la taxe sur les salaires à la branche famille. A l'inverse, les taxes sur les tabacs progressent de 8,2% suite au relèvement du prix des produits de tabac de mars 2018. La forte hausse de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance maladie (+11,8%) reflète la modification des règles d'affectation de cette taxe entre la CNAM et le fonds CMU.

La baisse des cotisations sociales (-3,1%) s'explique par la suppression des cotisations salariales sur la branche maladie et la réduction des taxations d'office.

Les prestations maladie croissent de 2,5% et les charges de gestion courante baissent de 0,6%.

Branches vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2018 p		Montant à la clôture		Déc-18 / Déc-17	Ecart / dernière LFSS (Md€)
	*	% évol	2017	2018		
Total des dépenses	138,2	2,8%	134,5	138,3	2,8%	0,0
Prestations sociales	132,6	2,9%	128,8	132,5	2,9%	-0,1
Transferts	3,7	-0,4%	3,7	3,8	2,2%	0,1
Charges de gestion courante	1,9	0,1%	1,9	1,9	-0,5%	0,0
Autres charges	0,0	-56,1%	0,0	0,0	57,1%	0,0
Total des recettes	136,9	2,7%	133,3	136,7	2,5%	-0,2
Cotisations sociales	91,4	3,1%	88,7	90,7	2,2%	-0,8
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,5	10,3%	2,3	2,5	9,2%	0,0
CSG	12,7	26,5%	10,1	13,0	29,7%	0,3
Autres contributions sociales, impôts et taxes	19,5	-9,7%	21,6	19,4	-10,4%	-0,1
Charges liées au non recouvrement	-1,3	-10,0%	-1,4	-0,9	-39,3%	0,4
Transferts	11,6	-0,7%	11,7	11,6	-1,3%	-0,1
Autres produits	0,3	-5,8%	0,4	0,4	-1,8%	0,0
SOLDE	-1,3		-1,1	-1,6		
dont CNAV avec CNDSSSTI + FSV	-1,3		-1,1	-1,6		
dont MSA Salariés	0,0		0,0	0,0		

* : Prévisions de la LFSS 2019

Le solde de la branche vieillesse s'est dégradé de 0,4 Md€ par rapport à 2017 (-1,6 Md€ contre -1,1 Md€)

Le solde de la branche vieillesse (incluant les salariés du privé et agricoles, les artisans, les commerçants et le FSV) s'est dégradé en 2018 par rapport à 2017 (-1,6 Md€ contre -1,1 Md€), en raison d'une hausse plus marquée des dépenses que des recettes.

La progression des cotisations de 2,2% explique 1,5 point de l'évolution totale des recettes. Elle est significativement moindre que la progression de la masse salariale (+3,5%) en raison de la baisse des taxations d'office mais également car les cotisations retraite sont principalement assises sur la masse salariale sous le plafond de la sécurité sociale et que celle-ci a été moins dynamique en 2018 que la masse salariale globale.

La CSG sur les revenus du capital, affectée au FSV, contribue pour 2,2 points à l'augmentation des recettes. Son augmentation de 30% s'explique par la hausse de 1,7 point du taux de CSG au 1^{er} janvier 2018 et par la forte dynamique de l'assiette.

Les impôts, taxes et autres contributions sociales sont aussi fortement dépendants de l'évolution des prélèvements sociaux assis sur les revenus du capital affectés au FSV. Leur forte baisse (-10,4%) s'explique par la réaffectation à l'Etat du prélèvement de solidarité de 2% à compter du 1^{er} janvier 2018, et, dans une moindre mesure, par la baisse

du rendement de la taxe sur les salaires (-4,1%). A l'inverse, le rendement de la C3S progresse de 5,6%.

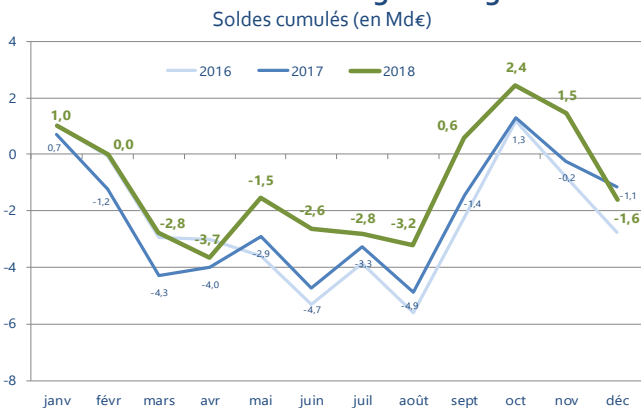
Les prestations sociales augmentent de 2,9% et sont essentiellement portées par les pensions de droits propres de la CNAV (+3,0%) et le minimum vieillesse (+7,1%), ce dernier étant tiré à la hausse par la revalorisation exceptionnelle de son montant intervenue en avril.

Le déficit à la clôture (-1,6 Md€) est supérieur à celui prévu lors de la LFSS (-1,3 Md€)

Si les dépenses sont en ligne avec les prévisions retenues en LFSS, les recettes ont été légèrement surestimées, de 0,2 Md€.

L'évolution des cotisations est plus faible que prévu de 0,9 point, en raison notamment d'une surestimation en prévision de la progression de la masse salariale sous le plafond de la sécurité sociale. A l'inverse le rendement de la CSG sur les revenus du capital est plus important de 3,2 points, reflétant des plus-values plus fortes qu'anticipé. Enfin, la baisse des impôts et taxes est plus accentuée que prévu (de 0,7 point), en raison de la baisse du rendement de la taxe sur les salaires.

Branche vieillesse des régimes alignés 2 •



2 : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV y compris la CNDSTI et la branche vieillesse des salariés agricoles de la MSA.

A l'inverse, les cotisations sociales ont diminué en 2018 (-2,5%), l'effet de la modulation des cotisations familiales des travailleurs non-salariés, dans le cadre de la loi en faveur du pouvoir d'achat des actifs, s'ajoutant comme pour les autres branches à la baisse des taxations d'office.

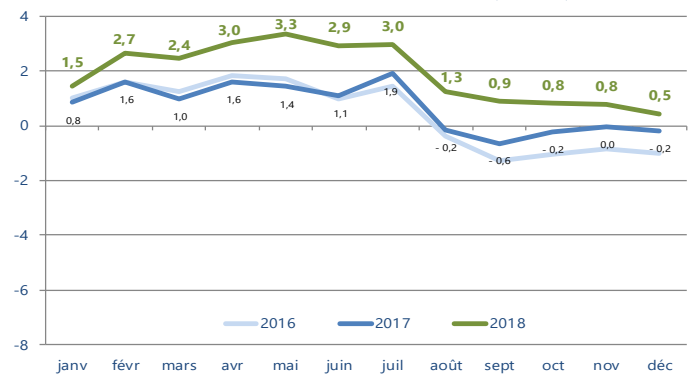
Les prestations sociales augmentent de 0,3% à fin décembre. Cette tendance modérée a pour cause un recul des prestations liées à la petite enfance, conséquence d'une baisse des naissances et du moindre recours au CLCA – Prepara.

Le solde de 2018 est très proche de la prévision retenue en LFSS

Les dépenses de prestations sont en phase avec la prévision, tant sur les prestations d'entretien que sur les prestations de la petite enfance.

Les recettes sont également en ligne avec la prévision. Les cotisations sociales nettes des charges liées au non-recouvrement sont plus élevées qu'anticipé, tandis que les produits de CSG et d'impôts et taxes progressent moins rapidement qu'attendu. La CNAF pâtit notamment du moindre rendement de la taxe sur les salaires et des prélèvements sur stock-options et attributions gratuites d'actions.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2018		Montant à la clôture		Déc-18 / Déc-17	Ecart / dernière LFSS (Md€)
	p *	%	2017	2018		
Total des dépenses	12,0	2,0%	11,7	12,0	2,7%	0,1
Prestations sociales	9,0	2,2%	8,8	9,0	2,9%	0,1
Transferts	2,1	2,1%	2,1	2,1	3,3%	0,0
Charges de gestion courante	0,9	0,0%	0,9	0,9	-1,7%	0,0
Autres charges	0,0	-5,8%	0,0	0,0	65,9%	0,0
Total des recettes	12,8	-0,4%	12,9	12,7	-1,2%	-0,1
Cotisations sociales	12,6	-0,9%	12,7	12,5	-1,7%	-0,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,04	2,8%	0,04	0,08	n.s.	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	-100,0%	0,00	0,00	n.s.	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,24	-12,4%	-0,27	-0,30	10,0%	-0,1
Transferts	0,02	104,3%	0,01	0,02	56,8%	0,0
Autres produits	0,4	4,1%	0,4	0,4	10,4%	0,0
SOLDE	0,8		1,1	0,7		-0,2

* : Prévisions de la LFSS 2019

L'excédent de la branche AT-MP du régime général a diminué de 0,4 Md€ par rapport à 2017

La réduction de l'excédent résulte d'une hausse de 0,2 Md€ des prestations et d'une baisse de même ampleur des cotisations.

La quasi-totalité des recettes de la branche est composée de cotisations. Leur baisse (-1,7%) est liée à la réduction du taux de cotisation de 0,1 point décidée en LFSS, aboutissant à un taux moyen de 2,22%.

La progression des prestations sociales est portée par la modification de la date la prise en charge des soins lors d'un accident du travail votée dans la LFSS pour 2018. Cette prise en charge intervient à compter de la date de survenue de l'accident et non plus à celle de sa reconnaissance. Cela se traduit notamment par une accélération des indemnités journalières qui augmentent de 7%. Par ailleurs les rentes, après plusieurs baisses successives, repartent à la hausse (+1,0%), en raison de la revalorisation des prestations (+0,8% en moyenne

Branche famille

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à la clôture		Déc-18 / Déc-17	Ecart / dernière LFSS (Md€)
	%		2017	2018		
Total des dépenses	50,1	0,3%	50,0	50,1	0,2%	0,0
Prestations sociales	36,9	0,4%	36,7	36,9	0,3%	0,0
Transferts	10,2	-0,4%	10,2	10,2	0,3%	0,1
Charges de gestion courante	3,0	0,3%	3,0	2,9	-3,1%	-0,1
Autres charges	0,0	-18,4%	0,0	0,1	n.s.	0,1
Total des recettes	50,5	1,5%	49,8	50,5	1,5%	0,0
Cotisations sociales	29,6	-2,0%	30,2	29,4	-2,5%	-0,2
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	-10,3%	0,9	0,9	-0,1%	0,1
CSG	10,5	3,1%	10,2	10,4	2,7%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	9,1	18,2%	7,7	8,9	15,2%	-0,2
Charges liées au non recouvrement	-0,5	51,7%	-0,3	-0,1	-72,4%	0,4
Transferts	0,2	-43,8%	0,3	0,2	-37,1%	0,0
Autres produits	0,8	0,2%	0,8	0,8	-3,1%	0,0
SOLDE	0,4		-0,2	0,5		

* : Prévisions de la LFSS 2019

En 2018, le solde de la branche famille devient excédentaire de 0,5 Md€ (contre un déficit de 0,2 Md€ en 2017)

Le solde de la branche famille s'est amélioré de 0,7 Md€ en 2018. Ce redressement s'explique par la progression des produits de 1,5% tandis que les dépenses sont demeurées quasiment stables (0,2%).

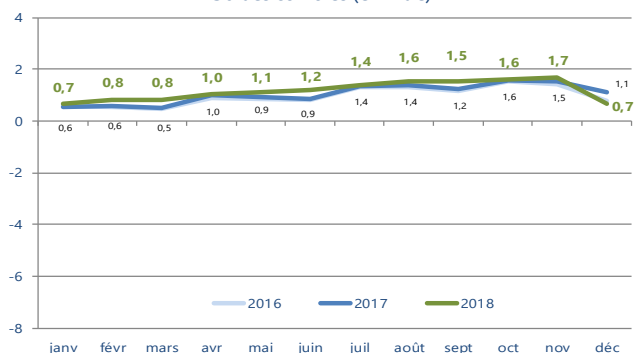
Les impôts et taxes participent le plus à la hausse des produits. Deux taxes expliquent l'essentiel de cette progression : la quote-part de taxe sur les salaires affectée à la CNAF est passée de 38,7% au 1^{er} janvier 2017 à 48,9% au 1^{er} janvier 2018, tandis que les contributions sur les jeux progressent de 12%. Dans une moindre mesure, la croissance des contributions sur les stock-options et des produits de CSG (+2,7%) participe également à la hausse des recettes.

annuelle). Enfin les dépenses sont également tirées par la prise en charge par la branche des dépenses du Fonds commun des accidents du travail (FCAT).

Un excédent 2018 un peu inférieur à celui retenu en LFSS

La prévision de la LFSS retenait un excédent de 0,6 Md€ pour la branche AT-MP, soit 0,2 Md€ de plus que le solde finalement atteint, en raison de la conjugaion de dépenses supérieures et de recettes inférieures au niveau prévu. Les prestations sociales augmentent plus rapidement que prévu (+2,9% contre +2,2%), probablement en raison d'une sous-estimation de l'effet de la mesure d'anticipation de la prise en charge en cas d'accident du travail. A l'inverse, la prévision retenue en LFSS avait surestimé l'impact financier pour la branche des charges liées au compte pénibilité, pour environ 0,1 Md€. Enfin, les provisions pour litige ont été revues à la hausse (0,1 Md€).

Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)



Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 3

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

en milliards d'euros	2018 p *	% évol	Montant à la clôture		Déc-18 / Déc-17	Ecart / dernière LFSS (Md€)
			2017	2018		
Total des dépenses	454,0	2,3%	443,6	454,3	2,4%	0,3
Prestations sociales	421,3	2,3%	411,7	421,3	2,3%	0,0
Transferts	19,8	4,4%	18,9	20,0	5,6%	0,2
Charges de gestion courante	12,8	-0,2%	12,8	12,6	-1,4%	-0,2
Autres charges	0,1	-11,5%	0,2	0,4	n.s.	0,2
Total des recettes	452,3	3,1%	438,5	452,8	3,3%	0,5
Cotisations sociales	252,8	0,0%	252,7	251,1	-0,6%	-1,7
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,1	-3,3%	6,4	6,3	-0,6%	0,2
CSG	116,9	27,9%	91,4	117,1	28,1%	0,2
Autres contributions sociales, impôts et taxes	58,1	-16,6%	69,7	58,1	-16,6%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-3,5	13,8%	-3,0	-2,2	-26,5%	1,2
Transferts	15,9	1,6%	15,6	15,7	0,7%	-0,1
Autres produits	6,0	1,4%	5,9	6,7	13,8%	0,7
SOLDE	-1,7		-5,1	-1,5		
dont solde toutes branches de la première partie	-1,0		-5,1	-1,2		
dont solde des autres régimes	-0,7		0,0	-0,3		

* : Prévisions de la LFSS 2019

Le déficit des organismes de sécurité sociale s'établit à 1,5 Md€ en 2018, en amélioration de 3,6 Md€ par rapport à 2017

La consolidation des autres régimes de retraite et de la CNSA dégrade de 0,3 Md€ le solde du seul champ régime général et FSV.

Cette dégradation est principalement imputable au régime des collectivités locales, malgré une nouvelle hausse du taux de cotisation, et à la réduction de l'excédent du régime des professions libérales (0,1 Md€ après 0,3 Md€ en 2017). En revanche, les soldes de la CNSA et des régimes de retraite des exploitants agricoles et des industries électriques et gazières s'améliorent, atténuant la dégradation.

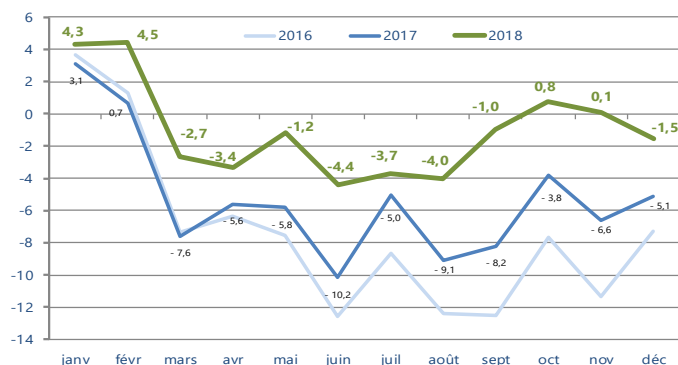
Le déficit constaté en 2018 est proche de celui retenu dans les trajectoires de la LFSS

Le déficit atteint 1,5 Md€, contre 1,7 Md€ prévu en LFSS. Les bonnes surprises constatées sur les autres régimes de base et la CNSA, dont le solde consolidé est moins dégradé qu'attendu de 0,4 Md€, permet de compenser le déficit légèrement plus élevé que prévu sur le champ du seul régime général et du FSV (de 0,2 Md€).

Le profil mensuel est en amélioration tout au long de l'année 2018 par rapport à 2107

Le profil des comptes mensuels apparaît plus lissé en 2018 en raison de la mensualisation des petites entreprises (disparition des « pics » des anciennes échéances trimestrielles en avril, juillet et octobre). D'importants mouvements saisonniers demeurent néanmoins liés au recouvrement de la CCSS (en mai) et des prélèvements sur les revenus du patrimoine (à l'automne). La dégradation en décembre liée à l'enregistrement des opérations d'inventaires est moins marquée que pour le régime général, en raison de la comptabilisation en une fois des subventions d'équilibre des régimes de retraite équilibrés par l'Etat (pour un montant total de 7,4 Md€ en 2018).

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale • Soldes cumulés (en Md€)



Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

